



Pourquoi un régime d'assurance collective ?

Aujourd'hui, les avantages sociaux représentent un moyen efficace afin de fidéliser les employés. En offrant à votre équipe des avantages en matière de santé, vous garderez votre personnel plus longtemps, économiserez temps et argent en matière d'embauche et de formation, et créez l'unité au sein de votre entreprise, ce qui augmente à moyen et à long terme l'efficacité de votre groupe.

Parmi tous les avantages sociaux, il y a le régime d'assurance collective. Que vous soyez propriétaire d'entreprise, responsable syndical ou bien employé, il est certain qu'un régime d'assurance collective répondra aux besoins des gens faisant partie de votre organisation.

En effet, un régime d'assurance collective peut offrir plusieurs garanties très appréciées par les employés d'une organisation. Voici, par exemple, quelques protections pouvant faire partie d'un régime collectif :

- Protection d'assurance vie
- Protection d'assurance maladie et médicaments
- Protection d'assurance salaire courte durée
- Protection d'assurance salaire longue durée
- Protection d'assurance soins dentaires
- Protection d'assurance maladies graves

Notons qu'au Québec, les résidents sont tenus d'être couverts par une protection d'assurance médicaments soit en vertu de la RAMQ, *Régie de l'assurance – maladie du Québec*, soit aux termes d'un régime privé d'assurance collective.

Regardons ce que coûte le régime général d'assurance médicament de la RAMQ pour un individu :

- Le maximum annuel des sommes déboursées pour les médicaments de la liste de médicaments de la RAMQ est de 857 \$.
- La prime annuelle est de 521 \$.
- Le pourcentage de remboursement est de 71,5 %.
- Une franchise de 11,90 \$ par mois.

En optant pour un régime collectif, vous constaterez qu'il n'y a pas énormément d'écart entre les coûts reliés au régime général d'assurance médicaments de la RAMQ, et ceux d'un régime collectif d'assurance médicaments offrant beaucoup plus de protections et d'avantages.

De plus, les employés d'une organisation peuvent bénéficier d'une protection beaucoup plus large, puisqu'ils détiennent souvent une protection d'assurance vie, d'assurance salaire, et évidemment une protection d'assurance maladie couvrant au moins les médicaments prévus à la liste de médicaments de la RAMQ, et ce avec un pourcentage de remboursement supérieur à celui de la RAMQ.

En terminant, nous tenons à vous informer qu'un conseiller de notre équipe peut vous donner plus de détails concernant les régimes d'assurance collective. Contactez votre représentant ou un conseiller à nos bureaux au 1-819-694-1990 afin que l'on puisse vous aider dans votre démarche d'implantation d'un régime d'assurance collective. Pensez-y!

David Grand'Maison

Conseiller en régimes d'assurance collective

Les conseillers en avantages sociaux SAGE inc.

Cabinet en assurance collective de personne